

MARCHE ARTISANAL ET GOURMAND

Samedi 12 décembre 2026

- Sera considéré comme inscrit l'exposant ayant retourné, avant la date limite, son bulletin d'inscription entièrement complété, accompagné du chèque d'inscription de 10 € et des repas éventuels.
- En cas d'absence pour force majeure, l'exposant est tenu d'avertir l'association au plus tard 72 heures à l'avance.
- Les places en intérieur seront réservées aux premiers inscrits, inscription et règlement reçus.
- Les places en intérieur ne pourront pas faire l'objet de nuisances sonores, ni d'aucune cuisson que ce soit .
- Les places en extérieur se tiendront sous barnums fournis par la mairie
- L'installation des exposants aura lieu de 8 h à 10 heures.
- L'exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire à l'exposition de son stand (sauf les tables qui sont fournies : 2 tables en intérieur (possibilité d'une table supplémentaire à 5€), possibilité de 2 tables en extérieur).
- Chaque exposant est tenu d'assurer la surveillance de son stand, l'association organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de vols, dégradations (ainsi que des désagréments dus à la météo).
- Les exposants s'engagent à ne pas quitter la manifestation avant 18 h, le marché continuant jusqu'à 20 heures.
- En fin de marché, chaque exposant veillera à laisser son emplacement propre. Tous les détrituts, de quelque nature que ce soit devront être placés dans les containers adéquats.
- Pour des raisons de sécurité, tout mode de chauffage ainsi que les halogènes sont interdits.
- L'association organisatrice propose un repas chaud payable à l'inscription.
- **L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement**